

Parachèvement de l'autoroute 30

COMMUNIQUÉ

Travaux à Beauharnois et à Melocheville



Pour diffusion immédiate

Beauharnois et Melocheville: Interdiction ponctuelle de stationner sur la route 132

Beauharnois et Melocheville, le 19 juillet 2011 — En raison du parachèvement de l'autoroute 30, l'installation de panneaux "Interdiction de stationner" sera effectuée de façon ponctuelle sur la route 132 entre le Chemin de la Beauce (R205) et le Chemin Saint-Louis (R236) pour faciliter le transport hors-norme des poutres-caissons du pont de Beauharnois.

Afin d'aviser les usagers préalablement, ces panneaux seront installés ponctuellement entre le 20 juillet 2011 et le 22 juillet 2012, **douze (12) heures avant le transport hors-norme des poutres-caissons**. Il n'y aura aucune entrave à la circulation. Par contre, les stationnements situés sur les accotements des deux côtés de la route 132 devront être libérés entre 23h00 et 5h00 entre le Chemin de la Beauce et le Chemin Saint-Louis.

Rappelons que depuis la signature de l'Entente de partenariat public-privé entre Nouvelle Autoroute 30 s.e.n.c. et le ministère des Transports du Québec, l'entreprise est responsable de la gestion de l'emprise de l'autoroute 30 à construire ainsi que de certains tronçons routiers complémentaires.

Pour obtenir plus d'information, consultez le site Internet : www.na30.ca

Nouvelle autoroute 30 vous souhaite bonne route !

- 30 -

Renseignements :

Louise Marcil (514) 782-3030 poste 245

CJV11092

